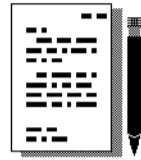




De :	
From :	LABORIE André
Fax :	Téléphone :
A :	Avocat au bureau de Montauban
To :	Maître Nathalie MARQUES

Date : 15/09/2016 Heure : 21:09 page(s) : 4



-Message-

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 15 septembre 2016

• PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.
MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr
Affaire:

• Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

Cher Maître,

Suite à votre mail de ce jour, j'ai un trop grand respect aux avocats qui assurent la défense de mes intérêts, je n'ai aucunement l'intention de porter préjudice à votre étude, mais je tenais à vous en informer du blocage de votre fax au vu des nombreuses pièces.

N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens
FRANCE

U

R

G

E

N

T

Comme j'ai pu vous l'indiquer à plusieurs reprises, je n'ai aucun moyen financier pour faire tant de photocopies, situation financière dû au fond du litige exposé dont vous avez été nommé au titre de l'aide juridictionnelle pour défendre mes intérêts.

Comme j'ai pu vous le dire, le plus beau garçon du monde ne peut donner que ce qu'il a !!!!

Vous me dites que vous avez besoin pour étudier mon dossier, de pouvoir consulter les documents en version papier :

Que c'est le seul moyen envisageable, vu le volume à compulser.

Et c'est la raison pour laquelle qu'au vu du volume à compulser que vous reconnaissez, qu'il vaut mieux que vous consultiez l'entier dossier au lien suivant et gratuitement de mon site destiné aux autorités judiciaires et administratives.

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/RESPONSABILITE%20HUISSIERS/PROJET%20RESPONSABILITE%20HUISSIER.htm>

Car des documents papiers ne vous serviront à rien pour étudier le dossier, vous pouvez imprimer les actes à votre convenance et nécessaires à ce lien.

Vous avez la chance d'avoir un dossier numérisé avec tout son bordereau de pièces, remontant par chronologie les faits et les preuves et pour une compréhension parfaite.

Je suis au regret de ne pouvoir vous fournir par un autre moyen les pièces qui vous sont déjà fournies au lien ci-dessus depuis le 5 septembre 2016.

Soit je vous demande encore une fois votre compréhension.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 15 septembre 2016

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « **En attente d'expulsion** » « **Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014** »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire:

- ***Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.***

Cher Maître,

Suite à votre mail de ce jour, j'ai un trop grand respect aux avocats qui assurent la défense de mes intérêts, je n'ai aucunement l'intention de porter préjudice à votre étude, mais je tenais à vous en informer du blocage de votre fax au vu des nombreuses pièces.

Comme j'ai pu vous l'indiquer à plusieurs reprises, je n'ai aucun moyen financier pour faire tant de photocopies, situation financière dû au fond du litige exposé dont vous avez été nommé au titre de l'aide juridictionnelle pour défendre mes intérêts.

Comme j'ai pu vous le dire, le plus beau garçon du monde ne peut donner que ce qu'il a !!!!

Vous me dites que vous avez besoin pour étudier mon dossier, de pouvoir consulter les documents en version papier :

Que c'est le seul moyen envisageable, vu le volume à compulser.

Et c'est la raison pour laquelle qu'au vu du volume à compulser que vous reconnaissez, qu'il vaut mieux que vous consultiez l'entier dossier au lien suivant et gratuitement de mon site destiné aux autorités judiciaires et administratives.

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/RESPONSABILITE%20HUISSIERS/PROJET%20RESPONSABILITE%20HUISSIER.htm>

Car des documents papiers ne vous serviront à rien pour étudier le dossier, vous pouvez imprimer les actes à votre convenance et nécessaires à ce lien.

Vous avez la chance d'avoir un dossier numérisé avec tout son bordereau de pièces, remontant par chronologie les faits et les preuves et pour une compréhension parfaite.

Je suis au regret de ne pouvoir vous fournir par un autre moyen les pièces qui vous sont déjà fournies au lien ci-dessus depuis le 5 septembre 2016.

Soit je vous demande encore une fois votre compréhension.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André

